

COMPTE-RENDU DES AFFAIRES TRAITÉES PAR LE MAIRE, GRACE AUX DELEGATIONS.

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, je vais vous faire passer le registre des délégations que vous m'avez données, en vertu de la loi de DECEMBRE 1970.

Voici le compte-rendu des opérations effectuées à ce jour :

ARRETE N°625, en date du 31 octobre 1975, portant passation d'une convention avec la Direction Départementale de l'Agriculture. - Montant des honoraires : 5 000 F (CINQ MILLE FRANCS).

ARRETE N°626, en date du 31 octobre 1975, portant passation d'une convention avec la Direction Départementale de l'Agriculture. - Montant des honoraires : 6 500 F (SIX MILLE CINQ CENTS FRANCS).

ARRETE N°627, en date du 31 octobre 1975, relatif au paiement d'avenants d'assurance pour extension de garantie sur différents véhicules communaux. - Montant de la dépense : 4 682,70 F (QUATRE MILLE SIX CENT QUATRE VINGT DEUX FRANCS SOIXANTE DIX CENTIMES).

ARRETE N°628, en date du 31 octobre 1975, relatif à la passation d'un contrat de location d'un immeuble pour les besoins des services communaux. - Montant du loyer : 330 F/mois (TROIS CENT TRENTE FRANCS).

ARRETE N°633, en date du 5 novembre 1975, relatif au paiement à M. GARDRINIER, Géomètre d'une note d'honoraires pour les travaux topographiques et de bornage effectués à Saint-Denis au lieu-dit "Montagne Colorado" (ex-terrain PELTE). Montant des honoraires : 19 750 F (DIX NEUF MILLE SEPT CENT CINQUANTE FRANCS).

ARRETE N°634, en date du 5 novembre 1975, relatif au paiement à la SEDRE d'un mémoire représentant les honoraires de cette société, à la suite de ventes effectuées pour le compte de la Ville de Saint-Denis et destinées à l'aménagement du Boulevard de Ceinture Sud. - Montant de la dépense : 61 851,68 F (SOIXANTE ET UN MILLE HUIT CENT CINQUANTE ET UN FRANCS SOIXANTE HUIT CENTIMES).

ARRETE N°635, en date du 5 novembre 1975, portant passation d'une convention avec la Direction Départementale de l'Agriculture. - Montant des honoraires : 2 472,64 F (DEUX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DOUZE FRANCS SOIXANTE QUATRE CENTIMES).

ARRETE N°636, en date du 5 novembre 1975, pour la passation d'une convention entre la Commune de Saint-Denis et la Société Energie Electrique de la Réunion. - Montant des honoraires : 1 500 F (MILLE CINQ CENTS FRANCS).

ARRETE N°637, en date du 5 novembre 1975, portant passation d'une convention avec la Direction Départementale de l'Agriculture. - Montant des honoraires : 1 226,70 F (MILLE DEUX CENT VINGT SIX FRANCS SOIXANTE DIX CENTIMES).

ARRETE N°638, en date du 5 novembre 1975, pour la passation d'une convention entre la Commune de Saint-Denis et la Société Energie Electrique de la Réunion. - Montant des honoraires : 2 800 F (DEUX MILLE HUIT CENTS FRANCS).

ARRETE N°639, en date du 10 novembre 1975, relatif au paiement à Maîtres MACE et ADOLFI-NI-SMADJA d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la Commune d'un terrain appartenant à Madame Josée COUILLOUX. - Montant de la note : 17 359,50 F (DIX SEPT MILLE TROIS CENT CINQUANTE NEUF FRANCS CINQUANTE CENTIMES).

ARRETE N°641, en date du 13 novembre 1975, relatif à la passation d'un contrat avec la Ligue Réunionnaise de Foot-Ball pour l'exploitation du Stade de la Redoute - Saison 1975-1976; - moyennant un pourcentage de 10 % du montant des recettes brutes.

ARRETE N°644, en date du 14 novembre 1975, pour la passation d'un marché entre la Commune de Saint-Denis et l'entreprise SATEC. - Montant du marché : 46 100 F (QUARANTE SIX MILLE CENTS FRANCS).

ARRETE N°646, en date du 18 novembre 1975, relatif au paiement à M. HOCHÉ, Conservateur des Hypothèques à Saint-Denis, d'un mémoire pour la publication de l'ordonnance d'expropriation concernant le terrain WOLF situé rue Pasteur. - Montant de la dépense : 220 F (DEUX CENT VINGT FRANCS).

ARRETE N°647, en date du 19 novembre, pour la passation d'un contrat d'entretien concernant une machine à écrire électrique IBM. - Montant de la dépense : 423,50 F (QUATRE CENT VINGT TROIS FRANCS CINQUANTE CENTIMES).

ARRETE N°650, en date du 28 novembre 1975, pour la passation d'un contrat d'entretien concernant deux machines à écrire électrique IBM; - Montant de la dépense : 770 F (SEPT CENT SOIXANTE DIX FRANCS).

ARRETE N°651, en date du 28 novembre 1975, pour la passation d'un contrat d'entretien entre la Commune de Saint-Denis et la SAMAT. - Montant de la dépense : 14 597,84 F (QUATORZE MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT DIX SEPT FRANCS QUATRE VINGT QUATRE CENTIMES).

ARRETE N°652, en date du 28 novembre 1975, pour la passation d'un contrat d'entretien concernant les machines à écrire et à calculer entre la Commune de Saint-Denis et la Maison BLANCHE-BIRGER, pour la période du 1er janvier 1976 au 31 décembre 1976. - Montant de la dépense : 12 038,40 F (DOUZE MILLE TRENTE HUIT FRANCS QUARANTE CENTIMES).

ARRETE N°653, en date du 1er décembre 1975, relatif à l'occupation d'un immeuble communal.

ARRETE N°654, en date du 1er décembre 1975, pour la passation d'un marché entre la Commune de Saint-Denis et Monsieur Victor DRULA Artisan Maçon. - Montant du marché : 52 000 F (CINQUANTE DEUX MILLE FRANCS).

ARRETE N°658, en date du 3 décembre 1975, pour la passation d'un contrat de location de la chambre froide de l'Abattoir entre la Commune de Saint-Denis et la Société FREPA.

ARRETE N°659, en date du 4 décembre 1975, relatif à la concession d'un logement de fonction à Mademoiselle Marie-Claire HOARAU. - Montant de la redevance : 200 F/mois (DEUX CENTS FRANCS).

ARRETE N°660, en date du 4 décembre 1975, relatif au paiement à Maîtres LEMERLE, ATEC-TAI et GERARD, d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente d'une propriété appartenant à Madame Veuve MAHELA Louis. - Montant de la note : 1 970,20 F (MILLE NEUF CENT SOIXANTE DIX FRANCS VINGT CENTIMES).

ARRETE N°661, en date du 4 décembre 1975, relatif au paiement à Maîtres LEMERLE, ATEC-TAI et GERARD, d'une note de frais pour l'établissement d'un acte de vente d'une propriété appartenant aux Consorts LOCK YAM LAM, LU YUN et LU YEN TUNG. - Montant de la note : 6 186,80 F (SIX MILLE CENT QUATRE VINGT SIX FRANCS QUATRE VINGT CENTIMES).

ARRETE N°662, en date du 4 décembre 1975, relatif au paiement à Maîtres LEMERLE, ATEC-TAI et GERARD, d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente d'une propriété appartenant aux Consorts HADAMAR. - Montant de la note : 2 325,20 F (DEUX MILLE TROIS CENT VINGT CINQ FRANCS VINGT CENTIMES).

ARRETE N°663, en date du 8 décembre 1975, pour la passation d'un contrat d'entretien concernant la sonorisation du Jardin de l'Etat entre la Commune de Saint-Denis et la Maison Central Electronics pour la période du 1er novembre 1975 au 31 octobre 1976. - Montant de la dépense : 2 100 F (DEUX MILLE CENTS FRANCS).